

4^o séance du Conseil municipal

20 juin 2014

n°4/2014

L' an deux mille quatorze, le vingt juin, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE DE LEVIS se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Date de la convocation : 12 juin 2014.

NOMS	P	Abs	Rep	NOMS	P	Abs	Rep
VERGNES François	x			GUINARD Karine	x		
POURCEL Roger			C LEOPARDI	HECQUET Delphine	x		
LEOPARDI Colette	x			MOSNA Ingrid	x		
ROLS Jean-Claude	x			PAGES Francis	x		
BASSAT Michel	x			PONS Annie	x		
BERTRAND Sabine	x			SIE Eric			F VERGNES
BLANC-CHENU Martine		x		VIALLOON Sébastien			F PAGES
ESCANDE Bertrand	x						
Présents	11		Absents	1	représentés		3

Secrétaire de séance : Ingrid MOSNA

Ordre du jour**Table des matières**

04 01 Élection des délégués du Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs.	2
04 02 Fixation des tarifs de la cantine, de la garderie et des NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques).....	2
04 03 Désignation des membres de la CAO : Commission d'Appel d'Offres.....	3
04 04 Budget Assainissement : décision modificative.....	3
04 05 Urbanisme	3
04 05 01 Convention entre la commune de Labastide de Lévis et Tarn et Dadou pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme par le Service Commun du SUM « Service Urbanisme Mutualise »	3
04 05 02 Vente de terrain à Gauzide.....	4
04 06 Informations diverses.....	5

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

Il soumet le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de rajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour:

- Décision modificative pour le budget assainissement
 - Convention entre la commune et Tarn et Dadou pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme par le Service Urbanisme Mutualisé.
- Les élus acceptent ces ajouts.

04 01 Élection des délégués du Conseil Municipal pour l'élection des sénateurs

Selon l'arrêté préfectoral en date du 6 juin 2014, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 28 septembre 2014.

Le Conseil Municipal décide de désigner les conseillers suivants:

- Délégués titulaires
POURCEL Roger, LEOPARDI Colette, VERGNES François
- Délégués suppléants
ROLS Jean-Claude, PAGES Francis, MOSNA Ingrid

Le Procès-verbal est annexé à la présente délibération.

Délibération 2014/D030	Élus présents	11	Élus représentés	3	
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

04 02 Fixation des tarifs de la cantine, de la garderie et des NAP (Nouvelles Activités Pédagogiques)

Considérations générales : la mise en place des nouveaux rythmes scolaires se traduit par l'obligation de prendre en charge la matinée du mercredi (accueil du matin, présence auprès de l'institutrice, garderie jusqu'à 12h15).

Concernant les NAP : étant donné l'impact financier global des nouveaux rythmes scolaires, n'ayant pas à ce jour d'information sur une intervention de la CAF (réunion programmée pour la 1^o dizaine de juillet), le Conseil municipal :

- est contraint de demander une participation aux parents pour les NAP
- fixe une fourchette de tarifs dont le choix dépendra des contraintes de l'emploi du temps scolaire qui sera appliqué
- laisse au groupe de travail le soin d'en définir les montants précis quand l'emploi du temps scolaire aura été fixé et que les modalités d'organisation des NAP seront connues car il est nécessaire d'envoyer les fiches d'inscription avec les tarifs avant les vacances scolaires
- décide d'appliquer un montant de 1 à 3 € par séance de NAP
- décide que les tarifs seront officialisés lors de la prochaine séance du Conseil.

Délibération 2014/D031	Élus présents	11	Élus représentés	3	
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

04 03 Désignation des membres de la CAO : Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la CAO :

Président : François VERGNES

3 membres titulaires : Ingrid MOSNA, Jean Claude ROLS, Bertrand ESCANDE

3 membres suppléants : Eric SIE, Annie PONS, Francis PAGES

Délibération 2014/D032		Élus présents	11	Élus représentés	3
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

04 04 Budget Assainissement : décision modificative

L'imputation comptable du reversement de la taxe pour modernisation des réseaux ayant évolué, le Maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre 011 Article 6371 moins 4 000€

Chapitre 014 Article 706129 plus 4 000€

Le Conseil Municipal valide cette décision.

Délibération 2014/D033		Élus présents	11	Élus représentés	3
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

04 05 Urbanisme

04 05 01 Convention entre la commune de Labastide de Lévis et Tarn et Dadou pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme par le Service Commun du SUM « Service Urbanisme Mutualisé »

Compte tenu du désengagement de l'État quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment son soutien aux communes dans l'instruction et l'élaboration de leurs dossiers en matière d'urbanisme, et dans le cadre de la mise en place du Service Urbanisme Mutualisé, il appartient aux communes de conventionner avec Tarn & Dadou, afin que la communauté de communes puisse les accompagner dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

La convention en question a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du « service urbanisme mutualisé » auprès de chaque commune et de préciser notamment :

- les missions du Service Urbanisme Mutualisé,
- les obligations respectives de chaque partie,

Il est proposé à l'assemblée :

- de valider les termes de cette convention,
- d'autoriser le Maire à la signer
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant proposé par le conseiller communautaire Paul Boulvrais relatif à l'assistance en cas de contentieux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Il regrette que la convention ait été établie sur une durée initiale de trois ans mais a été rassuré par la réponse positive du président Pascal Néel à sa question sur l'existence d'une clause de revoyure avant ce terme.

Il s'interroge sur la pertinence d'avoir anticipé la création de ce service alors que l'Etat était engagé pour une année encore. Les contreparties obtenues (révision de l'inventaire de la voirie communale) sont modestes comparées à l'économie réalisée par l'Etat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention entre la commune de Labastide de Lévis et Tarn & Dadou pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme par le service commun du SUM « Service Urbanisme Mutualise » entre la commune de Labastide de Lévis et Tarn & Dadou et VALIDE les termes de cette convention,

- **AUTORISE** le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à la signer, et à signer tout acte afférent,

- **AUTORISE** le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer l'avenant relatif à l'aide technique en cas de contentieux.

Délibération 2014/D034		Élus présents	11	Élus représentés	3
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

04 05 02 Vente de terrain à Gauzide

Le maire rappelle la demande de M. Frézouls et de Mme Piketty relative à l'achat d'une parcelle communale.

L'analyse technique a confirmé la faisabilité de l'opération qui permettra un réaménagement de la zone.

Les demandeurs ont validé la proposition financière (50 000 €, les frais de notaire étant comme d'habitude à la charge du demandeur) et les modalités pratiques.

Le Maire propose au Conseil de délibérer sur :

- La tenue d'une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de parcelle dans le domaine privé de la commune
- l'autorisation pour engager les travaux de déplacement du bassin de rétention
- signer un sous seing privé avec clause suspensive

Délibération 2014/D035		Élus présents	11	Élus représentés	3
Pour	14	Abstention	0	Contre	0

04 06 Informations diverses

Colette Léopardi présente le plan Canicule et explique les missions confiées aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

François VERGNES	Roger POURCEL	Colette LEOPARDI	Jean-Claude ROLS	Michel BASSAT
	Représenté par C LEOPARDI			
Sabine BERTRAND	Martine BLANC-CHENU	Bertrand ESCANDE	Karine GUINARD	Delphine HECQUET
Ingrid MOSNA	Francis PAGES	Annie PONS	Éric SIE	Sébastien VIALLO
			Représenté par F VERGNES	Représenté par F PAGES